

que nominale et l'arme, vieillie, était moins robuste qu'à l'origine ; c'est ainsi qu'une arbalète ayant eu primitivement la force de 6 *che* est notée comme n'ayant plus qu'une force de 4 *che* et 68 livres.¹ Nous ne trouvons dans nos fiches aucune mention de l'arc, si ce n'est dans deux cas² où il est question de barbares. Cela paraît prouver que les soldats de garnison, à l'époque des *Han*, étaient armés d'arbalètes, et non d'arcs. C'est donc à des arbalètes qu'étaient vraisemblablement destinées les cordes en chanvre ou en soie dont il est question dans nos fiches.³ Les flèches devaient être aussi des flèches d'arbalètes ; elles étaient de deux sortes, les flèches *meng* 蛮矢⁴ et les flèches *kao* 橐矢⁵ ; aux deux sortes pouvaient convenir les pointes en bronze⁶ dont M. Stein lui-même a pu recueillir de nombreux spécimens.⁷ Les flèches étaient placées dans des carquois.⁸ Lorsqu'on les distribuait aux soldats, ou lorsque ceux-ci les rendaient, on avait grand soin de noter exactement dans quel état elles se trouvaient et on faisait le décompte de celles qui étaient intactes et de celles qui étaient endommagées.⁹

Comme armes défensives, nous trouvons mentionnés les boucliers¹⁰ et les cuirasses en cuir.¹¹

Pour toutes ces fournitures militaires, on tenait une comptabilité rigoureuse ; on inscrivait à quelle date une arme avait été réparée.¹² Enfin on dressait fréquemment la liste des armes qui étaient confiées à un poste ou qui étaient hors de service.¹³

L'équipement des soldats comprenait aussi leurs vêtements¹⁴ et leurs chaussures.¹⁵ Ce n'est point cependant pour les costumes grossiers qu'on se servait des pièces de soie dont M. Stein a découvert des spécimens.¹⁶ Que ces pièces de soie aient été employées pour l'habillement des officiers supérieurs¹⁷ ou qu'elles aient été un objet de commerce que transportaient les caravanes, le fragment que nous avons conservé de l'une d'elles¹⁸ a une haute importance ; il se trouve en effet que ce fragment est le lé de la pièce et qu'il porte inscrites à l'encre quelques indications essentielles : la pièce avait 2 pieds et 2 pouces de haut ; elle était longue de 40 pieds ; elle pesait 25 onces ; elle valait 618 pièces de monnaie ; elle avait été fabriquée dans la région de la province de *Chan-tong* où est aujourd'hui *Tsi-ning tcheou*. Nous voilà donc fixés sur la provenance, le prix, le poids et les dimensions de ces pièces de soie qui étaient le grand article d'exportation de la Chine à l'époque où écrivait Ptolémée.

8

Comme on peut bien le penser, la vie intellectuelle ne devait pas être intense dans ces petites colonies militaires isolées en plein désert. Les livres n'y étaient donc pas fort nombreux ; ceux dont nous possédons quelques débris sont de trois sortes : les uns sont des traités de divination ; les autres, des recueils de recettes médicales ; d'autres enfin sont des vocabulaires.

Les traités de divination sont représentés par deux fiches ; l'une d'elles¹⁹ nous enseigne à tirer des pronostics sur l'avenir d'un enfant d'après la manière dont sa tête se présente au moment de la naissance ; le second de ces documents²⁰ est plus intéressant, car il se rapporte manifestement au cycle du *Yi king* ; bien qu'il ne soit pas tiré du texte même de ce livre classique, il est fondé, comme lui, sur la considération des hexagrammes ; il prouve que les spéculations sur les hexagrammes étaient à l'usage des diseurs de bonne aventure.

¹ Cf. le N° 554.

² Les N°s 172 et 548.

³ Cf. les N°s 38, 65, 116 (où il faut lire 'arbalète' au lieu de 'arc'), 117, 119, 598, 705.

⁴ Cf. les N°s 38, 71, 134, 253, 498, 682, 693.

⁵ Cf. les N°s 125, 126, 266.

⁶ Cf. les N°s 125, 126, 266, 267, 498, 587, 693.

⁷ *Ruins of Desert Cathay*, vol. I, p. 366 ; vol. II, pp. 65 et 127.

⁸ Cf. les N°s 71, 187, 393, 682.

⁹ Cf. les N°s 71, 682, 693, 703.

¹⁰ Cf. les N°s 39, 40, 75, 77, 682.

¹¹ Cf. les N°s 187, 393, 569.

¹² Cf. les N°s 39, 40, 41.

¹³ Cf. les N°s 184, 257, 274, 307.

¹⁴ Cf. les N°s 42, 43, 72, 79, 351, 383.

¹⁵ Cf. le N° 569.

¹⁶ *Ruins of Desert Cathay*, vol. I, p. 381 ; vol. II, pp. 125-126.

¹⁷ Cf. le N° 490.

¹⁸ Cf. le N° 539.

¹⁹ N° 448.

²⁰ N° 59. Cf. le N° 638.